

Avertissement général contre les arnaques

Le Commissariat aux Assurances (CAA) informe le public qu'il est régulièrement confronté à des tentatives d'arnaque (essentiellement des propositions de placements financiers) basée sur l'usurpation de noms ou d'adresses de compagnies d'assurances ou d'intermédiaires luxembourgeois.

Pour éviter de devenir victime d'une telle arnaque, le CAA recommande vivement, dans le cas d'une prise de contact par une personne prétendant représenter une compagnie d'assurances ou un intermédiaire luxembourgeois agréé et avant l'entrée dans une quelconque relation, d'identifier clairement cette compagnie ou personne et de vérifier qu'elle ait bien été agréée par le CAA. Cette vérification peut se faire notamment au moyen des listes à jour des compagnies d'assurances et des intermédiaires agréés disponibles sur le site Internet www.caa.lu.

Autres précautions générales contre les arnaques :

- Avant de répondre à un courriel, une lettre ou tout autre document, veuillez vérifier l'existence de la société émettrice.
- Avant de verser une quelconque somme d'argent à une société, veuillez identifier cette société et vérifier que l'argent soit bien versé sur un compte au nom de la société identifiée.
- Veuillez ne pas procéder à l'identification d'une société en utilisant un lien qui vous a été transmis par courriel. Veuillez plutôt utiliser un moteur de recherche reconnu pour vérifier exactitude des indications contenues dans le courriel.
- En cas de doute, veuillez exclusivement contacter le numéro de téléphone qui a pu être trouvé par des moteurs de recherche reconnus

Luxembourg, le 9 avril 2020